

Pas de justice, pas de paix

Quelques rappels, pour une mémoire en lutte :

- **Malik Oussekinge** : 23 ans, battu à mort par deux voltigeurs le 6 décembre 1986 à Paris lors d'une manifestation étudiante. Les deux policiers sont condamnés à des peines de prison avec sursis pour « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ».

- **Aissa Ihich** : Le 25 mai 1991, après une semaine d'émeutes dans la cité du Val Fourré à Mantes-la-Jolie, des émeutiers saccagent un centre commercial. Cinq d'entre eux sont interpellés et placés en garde à vue, dont Aissa Ihich, 19 ans, qui meurt d'une crise d'asthme au commissariat de Mantes-la-Jolie. En 2001, les deux policiers mis en cause sont condamnés à huit mois de prison avec sursis pour « violences avec arme par personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions ».

- **Sydney Manoka Nzeza** : En novembre 1998 à Tourcoing, Sydney Manoka Nzeza, un boxeur amateur de 25 ans, décède lors de son interpellation, alors que trois policiers tentaient de le menotter en le maintenant au sol. Ils sont cinq policiers à être jugés en 2000. Deux d'entre eux sont reconnus coupables d'homicide involontaire et condamnés à 7 mois de prison avec sursis. Les cinq policiers sont par contre relaxés du chef d'accusation de « non-assistance à personne en danger ».

- **Habib** : 17 ans, tué accidentellement lors de son interpellation d'une balle tirée à bout portant par un policier le 13 décembre 1998 à Toulouse. Le policier auteur du coup de feu sera condamné à trois ans de prison avec sursis pour homicide involontaire. Ce décès provoque plusieurs journées d'émeutes, durant lesquelles un jeune tentera de tuer un policier, le blessant sérieusement.

Pire, il y a tous les cas où la justice a purement innocenté sa police.

En voici quelques un :

- **Mohamed Diab**, tué d'une rafale de mitraillette en novembre 1972.

- **Ouardia Aoudache**, mère de onze enfants, morte au commissariat de Jœuf en Lorraine le 14 août 1984. La justice a prononcé un non-lieu dans cette affaire.

- **Youssef Khaïf**, 23 ans, tué d'une balle dans la nuque à Mantes-la-Jolie le 9 juin 1991 alors qu'il tentait de prendre la fuite au volant d'une voiture volée, un membre de sa bande ayant quelques minutes plus tôt, avec un autre véhicule, tué la policière Marie-Christine Baillet au même endroit.

- **Thibaut Cottoni**, 13 ans, tué lors d'un cambriolage dans une cave à Asnières-sur-Seine par la BAC en janvier 1992.
- **Abdelkader Bouziane**, 16 ans, tué par un policier lors d'un barrage routier le 17 décembre 1997 sur la route de Fontainebleau. Abdelkader Bouziane, au volant d'une voiture, venait de forcer un premier barrage. La chambre d'accusation a prononcé un non-lieu dans cette affaire.
- **Ryad Hamlaoui**, 23 ans, tué par un policier de Lille dans la nuit du 15 avril 2000 alors qu'il se trouvait à bord d'une voiture volée. Ce décès provoquera deux jours d'émeutes.

Bien sûr, la liste est loin d'être exhaustive (17 octobre 1961...). « *Les rapports du ministère de l'intérieur ne feront jamais état des centaines de nos frères abattus par les forces de police sans qu'aucun des assassins n'ait été inquiété.* » Oser dire cette vérité suffit pour être sérieusement inquiété : Hamé, membre du groupe La Rumeur, est traîné en justice une troisième fois pour avoir écrit cette phrase en 2002. (cf. Acontresens.com)

Car la justice sait identifier ses coupables :

- Olivier Théron, toulousain, condamné en juin 2006 à 7 mois de prison ferme pour avoir lancé un pot de yaourt sur la voiture de Nicolas Sarkozy en avril 2005.
- Bachirou Tandjigora (21 ans), Mehdi Bouharel (19 ans) et Mounir Labidi (23 ans), ont été condamnés en octobre 2007 à six ans de prison ferme pour les deux premiers et huit ans pour le troisième, pour violences commises à l'encontre de deux CRS dans le quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes, en septembre 2006.
- En décembre 2007, le tribunal correctionnel de Brest a condamné à deux ans de prison ferme un jeune homme de 22 ans reconnu coupable d'avoir lancé, la veille, une pierre sur une voiture de police dans le cadre d'une manifestation lycéenne.

Enfin, rappelons que, Zyed Benna (17 ans) et Bouna Traoré (15 ans) sont morts dans un transformateur après avoir fuit la police à Clichy-Sous-Bois (ce qui avait généré en octobre et novembre 2005 la plus grande révolte des quartiers) sans que cette mort n'ait donné lieu à aucune condamnation.

Même chose pour Moushin et Larami, les deux mineurs morts à Villiers-Le-Bel, dans une "collision" avec la police, ce qui avait provoqué des révoltes contre la police d'une rare force. L'enquête sur leur mort n'avance pas. Mais comble de la violence et de l'humiliation, le lundi 18 février 2008, une trentaine de policiers débarquent au domicile des parents de Larami (l'un des deux morts), pour arrêter Mamadou, son frère. Il est accusé d'avoir participé aux émeutes...

**Tant que la justice d'Etat ne sera que violence,
la violence du peuple ne sera que justice.**